



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 FÉVRIER 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic PAJOT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUD, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Steeve BRIOIS, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU SEIN DES CONSEILS
D'ADMINISTRATIONS DES COLLÈGES**

(N°2025-21)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles R.421-15 et R.421-34 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/02/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'émettre un avis favorable à la désignation par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, agissant sur délégation du Recteur d'Académie, sur proposition du Chef d'établissement, des personnalités qualifiées suivantes :

- Monsieur Antoine TERNISIEN au sein du conseil d'administration du collège Henri Wallon à Méricourt ;
- Madame Aurélie DEMELIN au sein du conseil d'administration du collège Louis Pasteur à Oignies,

conformément aux documents repris en annexes à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 24 février 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°12

Territoire(s): Lens-Hénin

Canton(s): AVION, HENIN-BEAUMONT-1

EPCI(s): C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. d'Agglo. d'Hénin Carvin

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 FÉVRIER 2025

DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATIONS DES COLLÈGES

L'article R.421-34 du Code de l'Education précise que les personnalités qualifiées des Conseils d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

Conformément aux deux premiers alinéas de l'article R.421-15 du même code, il convient de procéder à une nouvelle désignation, dans les cas suivants :

1. « Lorsque le Conseil d'administration comprend une personnalité qualifiée, elle est désignée par le Directeur Académique des services de l'Education nationale, agissant sur délégation du Recteur d'Académie, sur proposition du chef d'établissement, après avis de la collectivité de rattachement ».
2. « Lorsque le Conseil d'administration comprend deux personnalités qualifiées, la première est désignée par le Directeur Académique des services de l'Education nationale agissant sur délégation du Recteur d'Académie, sur proposition du chef d'établissement, la seconde est désignée par la collectivité de rattachement ».

Les personnalités qualifiées, proposées par les chefs d'établissement et nommées par le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale, sur lesquelles l'avis du Département est requis sont les suivantes :

- Le principal du collège Henri Wallon à Méricourt, propose la nomination de monsieur Antoine Ternisien, [REDACTED], demeurant à [REDACTED], en qualité de personnalité qualifiée au sein de son conseil d'administration ;
- La principale du collège Louis Pasteur à Oignies, propose la nomination de madame Aurélie Demelin, [REDACTED], demeurant à [REDACTED], en qualité de personnalité qualifiée au sein de son conseil d'administration.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'émettre un avis favorable à la désignation par le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale, des personnalités qualifiées suivantes :

- Monsieur Antoine Ternisien, [REDACTED], au sein du conseil d'administration du collège Henri Wallon à Méricourt ;
- Madame Aurélie Demelin, [REDACTED], au sein du conseil d'administration du collège Louis Pasteur à Oignies.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/02/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Dossier suivi par : Méline LEJEUNE
Tél : 03 21 23 82 83
courriel : [redacted]
20, boulevard de la Liberté BP 90016
62021 ARRAS cedex

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LA PERSONNALITE QUALIFIEE NOMMEE PAR
L'INSPECTEUR D'ACADEMIE - DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'E.P.L.E.**

CARACTÉRISTIQUES DE L'EPLÉ : Cocher les cases du tableau
Ci dessous correspondant à l'établissement

type d'établissement	Membres de droit de l'établissement au C.A.**	Nombre de personnalités qualifiées**
Collège <input checked="" type="checkbox"/>	Chef d'établissement <input checked="" type="checkbox"/>	Si moins de 600 élèves et 4 membres de droit → Si moins de 600 élèves et 5 membres de droit → Si moins de 600 élèves avec SEGPA et 5 membres de droit →
	Adjoint <input checked="" type="checkbox"/>	
	CPE <input checked="" type="checkbox"/>	
	Gestionnaire <input checked="" type="checkbox"/>	Si plus de 600 élèves et moins de 5 membres de droit → Si plus de 600 élèves avec SEGPA moins de 5 membres de droit → Si moins de 600 élèves et moins de 4 membres de droit →
	Directeur de SEGPA <input checked="" type="checkbox"/>	

IDENTITÉ DE LA PERSONNE QUALIFIÉE NOMMÉE PAR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DONT LE MANDAT EXPIRE LE :

NOM : PLATZAU

PRÉNOM : Sébastien

PROFESSION : [redacted]

adresse personnelle : [redacted]

SOUHAITEZ-VOUS LA RECONDUCTION DU MANDAT DE CETTE PERSONNE ? OUI

NON

SI NON, PRÉCISER L'IDENTITÉ DE LA PERSONNE PROPOSÉE EN REMPLACEMENT :

NOM : DEMELIN

PRÉNOM : AURÉLIE

PROFESSION : [redacted]

Autre activité assurée éventuellement dans le monde associatif [redacted]

Adresse personnelle [redacted]

Représente-t-elle une organisation syndicale d'employeurs ou de salariés? OUI

NON

Si oui, laquelle ?

A [redacted], le 04.11.2014
Le chef d'établissement

MERCI D'ADRESSER CETTE FICHE RENSEIGNÉE À LA DSDEN DU PAS-DE-CALAIS
Par mail : ce.i62dos@ac-lille.fr

**N.B : le nombre de personnalités qualifiées varie en fonction du nombre de membres de l'administration de l'établissement (cf code de l'éducation R421-14-15-16-17).



Dossier suivi par : Mélinda LEJEUNE
Tél : 03 21 23 82 83
courriel :
20, boulevard de la Liberté BP 90016
62021 ARRAS cedex

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LA PERSONNALITE QUALIFIEE NOMMEE PAR
L'INSPECTEUR D'ACADEMIE - DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'E.P.L.E.**

CARACTÉRISTIQUES DE L'EPLÉ : **Cocher les cases du tableau**
Ci dessous correspondant à l'établissement

type d'établissement	Membres de droit de l'établissement au C.A.**	Nombre de personnalités qualifiées**
Collège <input checked="" type="checkbox"/>	Chef d'établissement <input checked="" type="checkbox"/>	Si moins de 600 élèves et 4 membres de droit → Si moins de 600 élèves et 5 membres de droit → Si moins de 600 élèves avec SEGPA et 5 membres de droit →
	Adjoint <input checked="" type="checkbox"/>	
	CPE <input checked="" type="checkbox"/>	
	Gestionnaire <input checked="" type="checkbox"/>	Si plus de 600 élèves et moins de 5 membres de droit →
		Si plus de 600 élèves avec SEGPA moins de 5 membres de droit →
	Directeur de SEGPA <input checked="" type="checkbox"/>	Si moins de 600 élèves et moins de 4 membres de droit →

IDENTITÉ DE LA PERSONNE QUALIFIÉE NOMMÉE PAR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR ACADÉMIQUE

DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DONT LE MANDAT EXPIRE LE : NOVEMBRE 2024

NOM : TITZ

PRÉNOM : CYRIL

PROFESSION :

adresse personnelle :

SOUHAITEZ-VOUS LA RECONDUCTION DU MANDAT DE CETTE PERSONNE ? OUI

NON

SI NON, PRÉCISER L'IDENTITÉ DE LA PERSONNE PROPOSÉE EN REMPLACEMENT :

NOM : TERNISIEN

PRÉNOM : ANTOINE

PROFESSION

Autre activité assurée éventuellement dans le monde associatif :

Adresse personnelle

Représente-t-elle une organisation syndicale d'employeurs ou de salariés? OUI

NON

Si oui, laquelle ?

A , le 22/10/2024

Le chef d'établissement

MERCI D'ADRESSER CETTE FICHE RENSEIGNÉE À LA DSDEN DU PAS-DE-CALAIS
Par mail : ce.i62dos@ac-lille.fr

